VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage. A l'Encan. JEUDI, le 25 août. Centralement située.

MAGNIFIQUE RESIDENCE.

A proximité du "Union Depot," à quelques pas de la rue du Canal et vis-à-vis de la synagogue. Maisons simples et doubles sur le Bayou St-Jean. Jolis sites pour manufactures, faisant face au Canal du Nouveau Bassin.

Dans l'affaire de la succession de Jules Arnaud Blanc.

No 73,81[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 19ème jour de juillet 1904 et signé le 22ème jour de juillet 1904 par Hon. Juge St Paul de la Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, et ordonnant que certaines propriétés foncières soient vendues par J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 25 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les ci-après:

RESIDENCE, 847 RUE CARONDELET

1o Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Joseph, Baronne et Julia, d'après le plan dressé par R. Delaneld, ingénieur civile, en mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante pieds de profondeur, courant dans le fond à une allée vingt six pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue St Joseph, en commun avec ces lots et d'autres.

Les améliorations sont connues comme 847 rue Carondelet et consistent d'une grande résidence en briques à trois étages, contenant vaste vestibule, grande salons, salle à manger, cuisine, 10 ou plus chambres à coucher, chambres à bain, chambres pour domestiques, etc.

MAISON SIMPLE, 1318 RUE MOSS.

2o Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville et désignés par les lettres B et C sur un devis dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 31 mai 1876.

Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir: Le lot B mesurant quarante-deux pieds 7 pouces, 4 lignes [42' 7" 4'''] de face au Bayou St-Jean ou Chemin Coquillé du Lac, deux cent soixante quatorze pieds neuf pouces et sept lignes [274' 9" 7'''] sur la ligne nord ouest à côté du lot A, dudit devis, sur une profondeur de cent quatre vingt dix neuf pieds, dix pouces et sept lignes [199' 10" 7'''] sur la ligne Sud Est, le divisant de la propriété de la veuve Roux ou Coulter et cent cinquante pieds onze pouces et deux lignes [150' 11" 2'''] sur la ligne du fond le divisant du lot C, après décrit et le lot C mesurant quarante neuf pieds 1 pouce [49' 1"] de face à la rue Florida ou un total de deux cent huit pieds dix pouces et cinq lignes [208' 10" 5'''] sur la ligne la plus près des rues Esplanade et Maurepas, cent cinquante pieds onze pouces cinq lignes [150' 11" 5'''] sur le côté ouest le divisant du lot B, soixant pieds [60'] sur la ligne le divisant de la propriété de ladite veuve Roux ou Coulter et quatre vingt trois pieds quatre pouces et six lignes [8[illegible]' 4" 6'''] sur la ligne Nord Ouest le divisant du lot A et No 1 sur le devis.

Les améliorations sont connues comme 1318 rue Moss et consistant en une maison simple contenant 4 chambres, 2 cabinets et chambre à bain.

MAISONS DOUBLES, 1000-02 RUE MOSS ET 3341-43 RUE ST-PHILIPPE.

3o Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, St Jean, Hagan, autrefois Première, et St Philippe, désignés par les lettres et les numéros A et B2 sur un devis dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 31 mai 1876, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant d'après ledit plan, à savoir: Le lot A2 formant l'encoignure des rues Port et St Philippe, trente [illegible] pieds six pouces [36' 6"] de face à la rue Port sur une profondeur de soixante cinq pieds [illegible] à la rue St Philippe et soixante six pieds neuf pouces et quatre lignes [66' 9" 4'''] sur la ligne la plus près de la rue St Jean et cinquante trois pieds dix pouces et une ligne [53' 10" 1'''] de largeur sur la ligne du fond, le lot B2 mesurant soixante pieds de face [60'] à la rue St Philippe, cinquante trois pieds dix pouces et une ligne [53' 10" 1'''] de [illegible] sur la ligne le séparant du lot A2, soixante six pieds un pouce et cinq lignes [66' 1" 5'''] aussi en profondeur sur la ligne du côté opposé et soixante et un pieds quatre pouces et quatre lignes [61' 4" 4'''] de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues comme les Nos 1000-02 rue Moss, à l'angle de la rue St Philippe et consistant d'une maison double avec 2 ou 3 chambres de chaque côté, 3341-43 rue St Philippe, immédiatement dans le fond du ci-dessus consistant d'une maison double [illegible].

CHANTIER DE BOIS, 1229 RUE JULIE.

4o Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges accessoires appartenant, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Bassin, autrefois St Jean, Girod et Franklin, autrefois St Pierre, et désigné par le numéro 139 sur un plan dressé par Richard Delafield en mars 1832 et ensuite déposé en l'étude de [illegible], conformément à un plan en l'étude de E. Bonny, notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine d'après un devis dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente du 31 mai 1876 pardevant Amédée Ducatel, notaire, vingt six pieds [26'] de face à la rue Julie entre la rue Bassin, autrefois rue St Jean, et Franklin, autrefois St Pierre, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, connu comme le 1229 rue Julie et occupé comme un chantier de bois [illegible].

MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1233 rue JULIE, coin de la rue Franklin.

5o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Franklin, Bassin et Girod, formant le coin des rues Julie et Franklin, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Julie sur une profondeur [illegible] de cent vingt pieds entre lignes parallèles, d'après le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le [illegible] décembre 18[illegible], déposé en l'étude d'Eusèbe Bonny, notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme 1233 rue Julie, à l'encoignure de la rue Franklin, et consistant en une maison en briques à deux étages contenant de 8 à 10 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de la vente, garantie par lien de vendeur et hypothèque, contenant les stipulations usuelles et les garanties usuelles [illegible]. Les acquéreurs devant assumer et promettre de payer les taxes de l'Etat de 1904 et payer pour les actes de ventes pardevant Frank Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 300 rue Baronne.

Lapeyre, Montgomery et Brennan et James McConnell, Jr., avocats.

24 juil—24 31—août 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE.

No 2626 Rue Derbigny

A L'ENCAN

Succession de William Robert Dunn.

No 73,[illegible]—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. Juge John St Paul siégeant, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1904, adressé Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Port, les avenues Claiborne et Lafayette, désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Dacas Lewis, député voyer de ville, daté le 11me jour de mars 1896 et mesurant trente deux pieds six pouces et sept lignes [32' 6" 7'''] de face à la rue Derbigny sur cent seize pieds deux pouces et une ligne [116' 2" 1'''] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en piquets et dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., d'après le plan.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN

Encanteur, bureau No 331 rue Carondelet.

Walter L. Gleason, avocat

13 jo[illegible]—13 17 24 31—août 7 11

Jacob A. Remach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B

Mme Catherine Dervin ve Mme Catherine Finly femme de Helsdore Le Court et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmira, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure [illegible] de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Jaster, [illegible] à la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces, et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante trois, d'après le plan de C. C. Lewis, voyer de cette ville daté [illegible] et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. [illegible], notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit lot No Trois, maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à savoir: Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin E. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.

N. E. Humphrey, avocat pour le plaignant.

P. J. Hennessey, avocat pour les défendeurs.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente propriété commerciale,

Bâtisse en briques à quatre étages,

No 300 rue Magasins,

Dans le centre des affaires en gros. A une jetée de pierre de la rue du Canal et du "Board of Trade".

Magnifiques Lots à Bâtir

Près de l'avenue St-Charles,

Dans l'îlet des rues Robert, Soniat, Dryades et St-Denis.

Dans l'îlet des rues Baronne, Dryades, Robert et Soniat.

COTTAGE SIMPLE

No 2024 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Adèle et Joséphine.

—ET—

LOTS

Dans l'îlet des rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi

SUCCESSION DE FRANCIS J. QUINLAN.

No 73,4[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 27 juillet 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites et numérotées [illegible] à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 131, borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier et Poydras, désigné par le No 1 sur un devis annexé à un acte pardevant W. O. Hart, notaire, le 12 mai 1892 et d'après lequel devis ledit lot se trouve à l'encoignure des rues Magazine et Gravier et mesurant vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, vingt six pieds trois pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, faisant face à l'allée connue comme Bank Arcade, sur une profondeur de cinquante neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier, et cinquante [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes sur la ligne du côté opposé contigu au lot No 2.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, le rez-de-chaussée servant comme un bureau et la balance des étages servant comme chambres d'emmagasinage, la bâtisse est en parfaite condition et louée jusqu'au 30 septembre 1905.

2. Une portion de terre ensemble avec les dépendances y appartenant située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robert, Soniat, Dryades et St Denis et mesurant cent quatre vingt deux pieds neuf pouces de face à la rue Robert, trois cent vingt [illegible] pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds faisant face à la rue St Denis et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante pieds ou la portion de terre à l'angle de cent vingt pieds sur une ligne parallèle avec la rue Robert et courant jusqu'à la rue Dryades, de là une deuxième profondeur faisant face à la rue Dryades de soixante pieds jusqu'à la ligne du fond.

3o Quatre lots de terre avec toutes les dépendances ci-dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Soniat, par une profondeur de cent vingt cinq pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Soniat et Dryades.

4o Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Joséphine, Water et Adèle, désigné par la lettre G de l'îlet No 1, lequel lot mesurant soixante trois pieds onze pouces de face à la rue Levée, formant l'encoignure des rues Levée et Joséphine, sur une profondeur et façade à la rue Joséphine de quarante trois pieds, aussi formant l'encoignure des rues Water et Joséphine et ayant une profondeur et façade de soixante trois pieds onze pouces à la rue Water.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, connu comme le No 2024 rue Tchoupitoulas, contenant cinq chambres, citerne, hangar, etc. La maison est en très bon état.

5o Un certain lot de terre situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1, compris entre les rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi, composé des plus grandes parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17. Le tout desdits lots mesurant ensemble cent soixante et onze pieds trois pouces de face à la rue Upperline, cent cinquante pieds de largeur dans le fond, cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12 et cent quatre vingt quinze pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 13. La portion de terre en ceci transportée est composée du tout desdits lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17, moins la portion de face desdits lots faisant face à la rue Upperline, vendu par A. Heaton à Joseph Campen, le 21 juin 1855 par acte passé pardevant C. C. Porter, notaire dûment enregistré dans le livre No 3, folio 658 des Transferts de Carrollton. L'allée réservée mentionnée dans ledit titre audit Campen fut réservée pour le bénéfice des parties du fond desdits lots comme une entrée sur la rue Upperline et appartenant au propriétaire de la portion de terre comme il paraît à sur le croquis annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 17 février 1888.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété vendue dues et exigibles dans l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John Marshall Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Ulegg & Quintero, Charles T. Soniat, avocats pour les pétitionnaires.

28 juil—28 31—août 7 14 21 28—sept 1

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième), Short et Fern (autrefois Washington).

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe, Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No 1018 Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No 1020 Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No 1024 Rue Magnolia.

Cottage Simple No 2219 Rue Sud Liberté.

Cottage Double, Nos 3716 et 3718 Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr. vs John B. Negrotto et als.

No 72,010 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau 727 rue Commune—JEUDI le 4 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). La dite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm, [illegible] pieds à la rue Short, [illegible] pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2. Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). La dite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3o Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas, Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 474 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe, 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4. Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jersey, ou Annunciation, Peniston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'îlet 153, lequel dit lot mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies etc. y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 326 borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 10 lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 13[illegible] pieds. Les améliorations comprenant le joli cottage simple avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar etc., portant le No municipal 2219 rue S. Liberté.

6. Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Locust, Calliope et Erato, désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant la bâtisse à deux étages avec quatre chambres portant le No municipal 1018, la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia, entre Calliope et Euphrosine. Les lots 11 et 12 (portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble et lot No 13 portant le No municipal 1018 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a devant être démontrée par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans de et après la date de l'adjudication avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date des dits billets jusqu'au paiement. Lesquels dits billets devant être garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 4

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Charmant Cottage Simple.

"Home" 1114 Rue Marigny

Entre St-Claude et Marais.

Contenant cinq chambres, vestibule extra large, hangar, [illegible] et chambres dans le fond, avec le gaz partout, entrée pour voiture sur le côté.

Dans l'affaire des mineurs John E. et Ora Stanley.

No 73,842—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 12 juillet 1904, il sera vendu à l'enchère publique par JAS. A. BRENNAN, encanteur, JEUDI le 25 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Marigny sur 10[illegible] pieds de profondeur, désigné par le No [illegible] entre les rues St Claude et Marais, îlet des Champs-Elysées.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance en un et deux ans, 8 0|0, les taxes de 1904 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, Bâtisse Tulane et Newcomb, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0|0 au moment de la vente.

Zengel, Sutton & Thomas, avocats.

23 juil—23 24 31—août 7 14 21 25

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le productif magasin et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, Nos 13 0 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de choix pour bâtir, contigu. A L'ENCAN.

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 932 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904 et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

1. Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citernes, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une pareille largeur et façade de 85 pieds à la rue Urquhart.

2. Le morceau de choix à bâtir contigu décrit comme un certain lot de terre, et désigné par la lettre B, sur le susdit plan d'arpentage, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro la même largeur dans le fond par une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles. Ledit lot B est contigu au lot A, et cette partie du lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant,—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisse "L" dans le fond, connue comme les Nos 310 à 314 Passage de la Bourse, à proximité de la rue du Canal et la nouvelle Maison de Cour et Bâtisse Publique de $1,000,000.

In re John Friedrich et al vs les mineurs Friedrich.

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 932 rue Commune—MARDI, le 2 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 28me jour de juin 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Div. B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir: Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde, centralement situé Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse L dans le fond, Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse, plus complètement décrite comme suit, à savoir:

1. Tout et particulièrement, ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, incluant le corridor en commun, comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, comme plan No 104, sur une profondeur de 81 pieds plus ou moins étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 5 avril 1845, et enregistré dans le livre des transferts 38, fol 191, et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure anglaise d'après le plan 283, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 7 mai A. D. 1857 et enregistré dans le livre des transferts 75, folio 102.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville ayant vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée avec de vastes appartements au-dessus, et était connu autrefois comme la Salle Conisee, et est bien installée pour Club ou pour être objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1908.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative étant sur la route directe de la rue du Canal et à un îlet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1,000,000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville en les centres seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0|0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0|0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

La Superbement Bien Située et Excellente Résidence à Deux Etages avec de Splendides Terrains, No 1524 Ave. Hote, près de l'avenue St Charles.

Succession de Jerthe Simmons.

No 50,869 Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI le 25 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 18 juillet 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Polymnie, Euterpe, Prytanée et l'avenue St-Charles, composé de la moitié du lot désigné par le No Cinq et de tout le lot contigu No Six. Laquelle portion de terre mesurant en mesure française 90 pieds de face à la rue Euterpe sur cent vingt pieds de profondeur ou en mesure américaine 94 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, sur un plan de J. A. d'Hemécourt, député voyer de ville, le 2 mai 1876.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de l'adjudication les taxes de 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Selomon Wolff, avocat

24 juil—24 31—août 7 14 21 25

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Borrell

No 73,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI le 4 août 1904 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, signé le [illegible] juillet 1904, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, Lac autrefois ville de Carrollton, dans l'îlet No 12 A ou X, Carrollton plan, borné par les rues Levée, Léonidas, Burthe et Jefferson, ledit lot ou portion de terre mesurant dix pieds plus ou moins de face à la rue Levée, dix pieds plus ou moins, de face à la rue Burthe et courant de la rue Burthe à la rue Levée et étant la portion supérieure du lot numéro trois dudit îlet, comme plan ou devis annexé à un acte en partage passé pardevant Ernest Commagère, notaire, dans la paroisse de Jefferson.

Aussi à la résidence sur la rue Levée entre les rues Léonidas et Joliet, à la même date tous les effets mobiliers, à 10 heures a. m.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt comptant de 20 0|0 avec l'encanteur, et l'acte de vente pardevant Fred. Deibel, Sr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 juil—24 31—août 4

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 73,043. Il sera vendu à l'enchère publique MARDI le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre non amélioré, désigné par le Numéro ci-dessus, dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Jackson (maintenant avenue Slidell), les rues Homer, Elmira et Chestnut (maintenant rue Belleville), mesurant trente deux (32) pieds un (1) pouce et cinq (5) lignes de face à la rue Chestnut (maintenant rue Belleville), sur une profondeur et façade à l'avenue Jackson de cent vingt (120) pieds, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1904. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

P. Y. Hennessey, avocat

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Lots coin des rues Palmyre et Gayoso.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 4 août 1904 à midi, il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, siégeant à la place du juge W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire de la succession de Junius C. Wimby, dossier No 73,912.

Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Palmyre et Gayoso, îlet No 634, borné par les rues Banks, Salcedo, Gayoso et Palmyre, mesurant chacun 31' 5" et 7''' de face à la rue Palmyre sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant en plus les taxes pour 1904 et le paiement des certificats et tous les autres frais des actes de vente. Les actes pardevant R. A. Tremblay, notaire.

24 juil—24 31

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Kleyle et Teresa Stale, sa Veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,091—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George W. Kleyle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Andrew Hero, avocat. 27 juil—27 31—août 5

Succession de Mme Carl Hummel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,107—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James J. McLoughlin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

22 juil—22 26 31

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide cottage double, No 2350-2352 rue Annonciation, entre les rues Première et Soraparu. Succession de Mme Maria Kotzmann, veuve en première noce de Gerhardt Meyer, et veuve en seconde noce de Henry Bomer. Cour Civile de District Division C, paroisse d'Orléans, No 72,655 et 72,673 consolidées.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur, JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No Onze (11) de l'îlet cinquante neuf (59) et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds, 120, trois (3) pouces et cinq lignes (5) lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois couvert en ardoises retiré du trottoir avec un joli grillage en fer sur le devant et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour en Schillinger, loué pour $12 par côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a en un crédit de un et deux ans devant être représentée par et démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer et assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parsons, notaire aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Le même jour et endroit immédiatement après que la propriété foncière sera vendue, il sera offert un lot de meubles de maison, maintenant situé au No 816 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cahn, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 74,031—O. A. Pierce vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit tenue pardevant John C. Davey, Jr, notaire public, commençant le 31 août 1904, à onze heures a. m., et que C. G. Collins, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes procédures contre la personne et la propriété du plaignant soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 20 juillet 1904.

(Signé) JOHN ST-PAUL, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

22 juil—22 28 31

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

[illegible] rue Gravier.

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres, 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, îlet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73,184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI 3 août 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867 pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Watt Duffy, notaire. Un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

28 juin—28—juil 10 17 24 31—août 3

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de Valeur pour Manufacture,

Comprenant cette étendue de terre de choix faisant face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Central.

Succession de Alfred S. Gutierrez.

No 71,620—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1904, in re succession d'Alfred Gutierrez, il sera vendu à l'enchère publique.

Une certaine portion de terre dans le Sixième, autrefois Quatrième District de cette ville, bornée au nord par le Chemin Coquillé de l'avenue Washington, au sud par la rue Seizième et en partie par la barrière du chemin de fer de l'Illinois Central, à l'ouest par la rue Lowerline, et à l'est par le point d'intersection du chemin de fer de l'Illinois Central avec le chemin coquillé de la rue Washington, d'une forme triangulaire et mesurant environ 700 pieds au chemin coquillé de l'avenue Washington, environ 350 de profondeur et convergeant à un point à l'est, moins cette partie de désignée sur devis et plan comme îlet No 22 et îlet No 4 et un certain lot vendu à un Estrade, mesurant 80 pieds de face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur; ledit lot devant être mesuré commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Lowerline et du Chemin Coquillé de l'avenue Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un grand cottage, bâtisse de laiterie, etc.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Schmidt, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication.

L. De Porter, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI le 3 août 1904 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carrollton, Burthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin, et d'après un croquis de l'arpentage fait par D. E. Seguera, député-voyer en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur. L'acte de vente devant contenir la clause de non alienando et de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0|0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat, avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août 3